

## COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice Générale

Bruxelles MARE/B2/EDB)

## Cher Monsieur Sergio Lopez,

En juin, nous avons reçu l'avis numéro 165 de votre organisation demandant une modification de la règle d'exploitation du germon du Nord. Nous vous prions de bien vouloir accepter nos sincères excuses pour la réponse tardive, qui est due à des problèmes administratifs et exceptionnels.

Nous avons examiné attentivement vos conseils et je tiens à vous remercier pour l'analyse claire et les recommandations pertinentes.

Concernent votre demande de changer la procédure de gestion pour le thon germon, il faut tenir en compte qu'en 2021 la Commission a adopté une procédure de gestion (PG) et une règle de contrôle des récoltes (RCR) afin de fixer les TAC tous les trois ans (Recommandation 21-04). Ce plan de gestion aboutit à un TAC de 47,251 t pour la période 2024-2026. Cela représente une augmentation de 25 % par rapport au TAC précédent.

Le TAC qui en résulte pour la période 2024-2026 est supérieur à l'estimation du RMD (MSY) pour ce stock (41,995 t); en effet, la biomasse actuelle est nettement supérieure à la BMSY (B2021/BMSY = 2.19).

Dans cette situation, même si l'objectif F était changé de 0.8 à 0.9, le RCR actuel conduirait au même TAC comme la modification maximale de la limite de capture (DMAX) ne peut pas dépasser 25 % en cas d'augmentation de la limite de capture recommandée précédente.

Nous reprendrons votre recommandation d'investir dans la recherche scientifique et de définir des objectifs clairs à la lumière de la prochaine révision de la procédure de gestion et nous vous encourageons à nous faire part de vos recommandations en vue de cette révision.

Je remercie le Conseil consultatif pour le travail accompli. Pour tout complément d'information éventuel à cette réponse je vous invite à contacter Mme Julia Rubeck, coordinatrice des Conseils consultatifs via la boite fonctionnelle <u>MARE-AC@ec.europa.eu</u>.

Mr Sergio Lopez Président du CC - Sud slopez@oppburela.com

T 7 '11	,		1 2	•	1	. 17	1' '' '
Vellillez	agreer	Monsiellr	I e	znression.	de ma	considération	distinguee
V Cullicz	ugicci,	WIOIISICUI.	, I C	thression	ac IIIa	constactation	distiligace.

Charlina VITCHEVA

Copie: Aurélie Drillet <u>adrillet@cc-sud.eu</u>

Chloé Pocheau cpocheau@cc-sud.eu